

Parc national des Ecrins

Objectif 05: Conserver les paysages, les milieux et les espèces du coeur

[...]

Mesure non réglementaire spécifique au coeur

- Mesure 5.1.c. Préserver l'intégrité des milieux naturels les plus vulnérables et la quiétude des zones refuges de la faune

Le coeur du parc national est un espace d'accueil, de pédagogie et d'activités économiques, dont la bonne gestion contribue à l'équilibre socio-économique du territoire. Toutefois, dans certains secteurs, des niveaux croissants de fréquentation peuvent remettre en cause les équilibres des écosystèmes et la naturalité du coeur qui contribuent au caractère du parc national, à sa notoriété et à son attractivité. Par ailleurs, certaines activités de nature en pleine expansion (ski de randonnée, balades en raquettes...) doivent faire l'objet de campagnes de sensibilisation aux perturbations induites.

Afin de préserver l'équilibre parfois fragile entre activités humaines, caractère du parc national et vulnérabilité de certains écosystèmes, une attention particulière doit être portée à :

- l'information des pratiquants d'activité de pleine nature et des professionnels de l'accompagnement en montagne (solutions multimédias notamment) sur la vulnérabilité de la faune en période hivernale et les zones de quiétude à préserver ;
- l'évaluation des partenariats existant entre l'établissement public du parc et les fédérations de sports de nature (escalade, vol libre, vol à voile...), au regard de la quiétude nécessaire aux zones refuges de la faune. Le constat de perturbations notables et récurrentes pourra conduire à revoir l'équilibre global des dits partenariats ;
- la quiétude et l'intégrité des zones de reproduction et d'hivernage de la faune vertébrée patrimoniale du parc national (zones d'hivernage des ongulés, aires de nidification des rapaces...) ;
- la promotion des éco-gestes préservant les espaces naturels fréquentés (activités d'éducation au territoire notamment) ;
- l'intégrité des milieux naturels sensibles (zones humides, berges de lac d'altitude...) dans les sites à forte pression touristique estivale ;
- la mise en cohérence éventuelle des infrastructures (itinéraires de découverte par exemple) et des offres de découverte des patrimoines, avec la sensibilité des sites.

Rôles de l'EPPNE: Pédagogie et sensibilisation à l'hiver en montagne ; encouragement aux comportements éco-responsables et respectueux de la naturalité des sites sauvages ; évaluation des impacts de la fréquentation des sites ; mise en défens de zones naturelles dégradées ; accompagnement de certaines manifestations publiques dans le coeur de parc...

Contributions attendues des communes: Partage des objectifs de préservation de la naturalité et de la quiétude ; veille sur la qualité de l'offre de découverte proposée sur le territoire communal.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Ensemble des partenaires impliqués dans la valorisation des patrimoines du coeur du parc national.

[...]

Parc national des Ecrins

Page 110 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2434

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-14 10:48